

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Beaulieu sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joël NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Marie Ange FLEURET BRANDAO à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Alain VERGNE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 15 juin 2023

202306220023DE

CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 6 avril 2023,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}), et d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps non-complet (17,5/35^{ème}) en raison de l'avancement de grade de deux agents,

Le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 22 juin 2023 :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE

Grade : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE : - ancien effectif : 8

- nouvel effectif : 9

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe, permanent à temps non-complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires.
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 22 juin 2023 :

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF

Grade : ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE (17,5/35^{ème}) : - ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

RF
AURELLE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'arrêté : 05/07/2023
015-241501055-2023-06-2023-DE-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR décide :

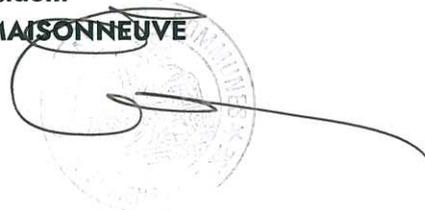
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée en créant le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe à temps complet et le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe à temps non-complet (17,5/35^{ème}) à compter du 22 juin 2023,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget, chapitre 012, article 64111.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 22 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



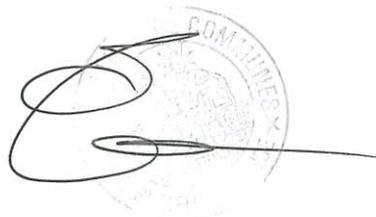
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **05 JUIL. 2023**

Affichée ou notifiée le **05 JUIL. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
045-241501055-20230622023DE-DE